Image not found or type unknown

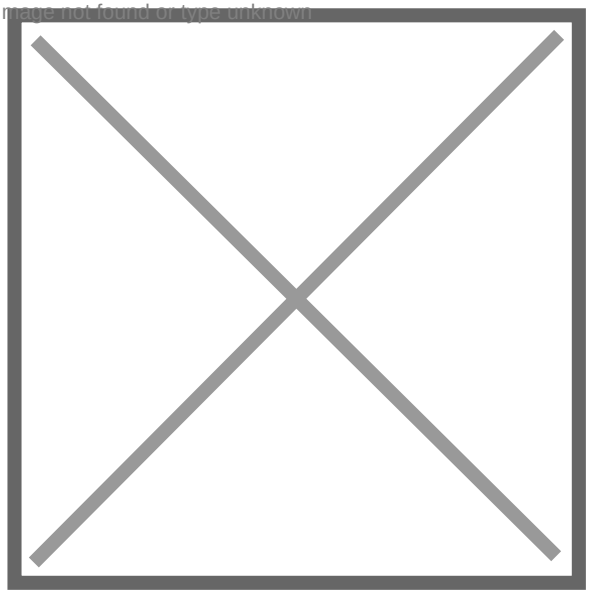

Confirmation d'acceptation de devis non signé

Par **e01045**, le **08/10/2009** à **09:10**

Bonjour,

j'ai une société de décoration.

j'ai fais un devis à un client (qui était aussi un ami) il m'a donné son accord oral pour comencer les travaux et aprés une semaine de travaux, cet ami est décédé.

ma question est: le commencement des travaux vaut il acceptation du devis (car il ne me l'a pas renvoyé signé) j'aimerais envoyer ma facture à la succession pour ne pas perdre l'argent que j'avais engagé sur ce chantier.

merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés